

UN(E) ANIMATEUR/ANIMATRICE DE L'ACTIVITE « LES PETITS ARCHITECTES »

Description de l'Organisme :

La Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin est une association complémentaire de l'école publique qui s'inscrit, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, dans la contribution au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Mouvement d'éducation populaire, elle développe des actions éducatives en milieu scolaire et extrascolaire, dédiées par exemple au plaisir de la lecture et de l'écriture, à l'engagement associatif et au Numérique éducatif.

Description du Projet:

A travers des jeux d'observation, une balade urbaine, la création d'une histoire et d'une maquette, les enfants découvriront l'architecture et l'habitat, de manière ludique, pour apprendre à s'ouvrir et regarder différemment le monde qui les entoure.

Description du Poste :

Missions du Poste :

- Animation des ateliers.
- Assurer l'encadrement d'un groupe d'enfants.
- Assurer le lien avec la Ligue de l'Enseignement.
- Assurer le lien avec les partenaires (l'école, parents, les autres intervenants).
- Gérer et entretenir le matériel et les locaux mis à disposition.

Compétences :

- Ponctualité, réactivité et capacité d'adaptation.
- Très bon relationnel avec les enfants, les familles et les partenaires.
- Rigueur administrative et organisationnelle.
- Être capable de gérer les situations de conflits.
- Savoir reconnaître et valoriser les capacités et compétences des enfants.

Profil :

- Diplômé.e de l'animation ou des métiers de l'architecture.
- Compétences artistiques et manuelles.

Conditions d'Emploi :

- Temps de travail : pendant la période scolaire le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 18h00.
- Lieu : dans des écoles élémentaires de Strasbourg
- Contrat : CDD du 09/10/2023 au 31/05/2024.
- Rémunération : 15 euros net de l'heure.

Pour postuler :

Merci d'adresser votre candidature à Gwenola Le Menn, chargée du projet Permis de Construire à la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin à permisdeconstruire@laligue67.org

